



## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 27 JUIN 2017

Le **mardi 27 juin 2017 à 8h45**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent **DUPORGE** ; M. Gérard **PAILLARD** ; M. Philippe **MILOSZYK** ; M. Daniel **MACIEJASZ** (À partir du point 5) ; M. André **JAKUBOWSKI** ; Eugène **BINAISSE** ; M. Philippe **KEMEL** (À partir du point 7) ; M. Bernard **OGIEZ**.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Alain **LHERBIER** ; M. Yvon **LEJEUNE** ; M. Daniel **DELCROIX** ; Mme Marguerite **DEPREZ-AUDEBERT** ; M. Jean-Pierre **CORBISEZ** ; M. Jean-Luc **DAUCHY** ; Mauricette **D'HERMY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** ; M. Michel **BOUCHEZ** ; Mme Annick **DUHAMEL** ; M. Jacques **NAPIERAJ** ; M. Bernard **CAILLIAU** ; Mme Valérie **CUVILLIER**.

Suppléant(s) présent(s) : M. Daniel **KRUSZKA** (jusqu'au point 12 inclus) ; Mme Sabine **VAN HEGHE** (jusqu'au point 10 inclus) ; M. Pascal **BAROIS** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ** (à partir du point 5) ; Mme Samia **GACI** ; Mme Donata **HOCHART**

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Naceira **VINCENT** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Annie **FLAMENT** ; M. Alain **MASSON** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; Mme Janine **PROOT** ; Mme Marie-Claude **DUHAMEL** ; M. Daniel **LEFEBVRE** ; M. Alain **WACHEUX** ; M. Maurice **LECOMTE**.

Pouvoirs / Représentations : M. Yvon **LEJEUNE** représenté par Mme Samia **GACI** ; M. Jean-Pierre **CORBISEZ** représenté par Mme Sabine **VAN HEGHE** ; Mme Annick **DUHAMEL** représentée par M. Pascal **BAROIS** ; M. Bernard **CAILLIAU** représenté par M. Gaëtan **VERDOUCQ** ; M. Jean-Luc **DAUCHY** représenté par M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Michel **BOUCHEZ** représenté par Mme Donata **HOCHART** ; M. Jacques **NAPIERAJ** pouvoir à Laurent **DUPORGE**.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien **CASARI**, directeur de cabinet de la CALL ; M. Bertrand **LOUCHART**, DGS de la CALL ; M. Gaston **DROLEZ**, DGS de la CABBALR.

Secrétaire : Monsieur Philippe **MILOSZYK**

Administration : M. Fabrice **SIROP** ; Madame Elise **JEANNE** ; M. Paskal **BARBELETTE** ; M. Benoît **DESCAMPS** ; M. Quentin **DENOYELLE** ; M. Matthieu **LEDUC** ; Mme Adeline **DELCHAMBRE** ; Mme Valérie **BABIC**.

\* \*  
\*

**Le comité syndical :**

- **PREND CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2017/28/DP à 2017/33/DP)
- 1. **DÉCIDE** d'ajouter à la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle – ci-annexée, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

Compétences opérationnelles :

- Signature de toute convention à intervenir avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service

**PRÉCISE** que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte au Comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci.

**RAPPELLE** que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.

**PRÉCISE** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2<sup>nd</sup> Vice-Président.

**AUTORISE** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical.

**PRÉCISE** les délégations de signatures attribuées au Directeur Général et aux Responsables de pôle peuvent être étendues aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10.

**PRÉCISE** que la délégation attribuée par la présente délibération s'ajoute à celles précédemment consenties par les délibérations n°50/2014, 2015/17/CS, 2015/43/CS, 2015/73/CS, 2016/58/CS, 2016/108/CS, 2017/42/CS, 2017/49/CS, susvisées.

**2017/82/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (12 voix)**

2. **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur relatif à l'organisation et aux conditions de travail et **Rappelle** que ce règlement s'applique à l'ensemble des agents du Syndicat Mixte des Transports.

**2017/83/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (12 voix)**

3. **DÉCIDE** de fixer le montant de l'indemnité de fonction du président à 34,22 % de l'indice brut maximal de la fonction publique et **DÉCIDE** de fixer le montant de l'indemnité de fonction des vice-présidents à 18,70 % de l'indice brut maximal de la fonction publique.

**2017/84/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (12 voix)**

4. **ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2016, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part. (\*)

**2017/85/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (12 voix)**

5. **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2016, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DU SMT ARTOIS-GOHELLE**  
**RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice 2016</b>	32 484 449,72	32 168 580,00	66 302 971,00	69 560 732,17	98 787 420,72	101 729 312,17
LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
<b>A ) Résultats reportés</b>	-5 623 371,95			48 496 318,90		42 872 946,95
<b>B) Résultats de l'exercice 2016</b>	-315 869,72			3 257 761,17		2 941 891,45
<b>C) RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>-5 939 241,67</b>			<b>51 754 080,07</b>		<b>45 814 838,40</b>

*L'exercice 2016 se traduit par un excédent total de 45 814 838,40 euros, qui se décompose en un excédent de fonctionnement cumulé de 51 754 080,07 euros et un déficit d'investissement cumulé de 5 939 241,67 euros.*

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2016, soit 121 479,16 € en dépenses d'investissement et 235 544,52 € en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant. (\*)

2017/86/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

6. **DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2016 au budget annexe M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	5 825 176,31 €
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	5 939 241,67 €
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat d'exploitation reporté)	45 928 903,76 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 reportés sur l'exercice 2017 s'élèvent à 121 479,16 euros en dépenses d'investissement et 235 544,52 euros en recettes d'investissement. (\*)

2017/87/CS

**Adoptée à l'unanimité (14 voix)**

7. **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire présentées en annexes (\*) de la délibération.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 augmente de 18 610 707,62 euros les crédits ouverts au budget primitif pour 2017 sur le budget principal M14.

Il s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 86 539 528,95 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 11 728 735,00 euros soit 13,55% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 74 810 793,95 euros soit 86,45% de la masse budgétaire globale.

**VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et **VOTE** les crédits au niveau des opérations sous mandat au compte 458, en dépenses (compte 4581) et en recettes (4582), conformément aux subdivisions détaillées dans l'annexe 1 de la délibération. (\*)

2017/88/CS

**Adoptée à l'unanimité (15 voix)**

8. **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget annexe Transports, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire présentées dans les annexes 1 et 2 de la délibération.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2016.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2017 augmente de 533 438,22 euros les crédits ouverts pour 2017 sur le budget annexe Transports M43.

Il s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 275 035 308,23 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 113 767 513,56 euros soit 41,36% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 161 267 794,67 euros soit 58,64% de la masse budgétaire globale.

Et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042). (\*)

**2017/89/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (15 voix)**

9. **VOTE LA CRÉATION** des autorisations de programme suivantes :

En euros HT N° et intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement		
	Pour mémoire AP votées au BP 2017	Révisions proposées au BS 2017	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017)	CP ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer au-delà de 2017
2017-01 Dépôt Béthune Washington	0,00	+5 769 120,00	5 769 120,00	1 306 710,00	3 712 410,00	750 000,00
2017-02 Projet hydrogène	0,00	+7 106 065,00	7 106 065,00	51 585,00	352 830,00	6 701 650,00
2017-03 Matériel roulant hybride BHNS	0,00	+23 568 524,43	23 568 524,43	0,00	580 000,00	22 988 524,43
2017-04 Travaux de lignes BHNS Bulles 1-3-5-7	0,00	+105 914 293,00	105 914 293,00	0,00	50 620 392,80	55 293 900,20
2017-05 Travaux de lignes BHNS Bulles 2 et 6	0,00	+80 182 119,00	80 182 119,00	0,00	38 866 421,95	41 315 697,05
2017-06 Système de priorité SLT aux carrefours	0,00	+8 188 555,90	8 188 555,90	0,00	1 978 901,01	6 209 654,89
2017-07 Ouvrages d'art Béthune Bruay	0,00	+3 140 694,00	3 140 694,00	27 837,00	3 112 857,00	0,00
2017-08 Etudes et aménagements préalable ouvrage d'art Ste Henriette	0,00	+1 860 733,00	1 860 733,00	472 280,00	831 779,00	556 674,00

et **VOTE LES AJUSTEMENTS** des autorisations de programme suivantes :

En euros HT N° et intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement		
	Pour mémoire AP votées au BP 2017	Révisions proposées au BS 2017	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017)	CP ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer au-delà de 2017
2014-03 Dépôt Quadrararc	15 771 990,00	+214 382,00	15 986 372,00	4 270 767,00	11 715 605,00	0,00
2014-04 AMO GENERALES BHNS	6 306 682,00	0,00	6 306 682,00	3 752 455,00	1 771 874,00	782 353,00
2015-01 Systèmes SAEV Radio Billettique	19 631 748,01	-2 458 658,01	17 173 090,00	308 121,00	4 598 852,00	12 266 117,00
2015-02 Maîtrise d'œuvre générale BHNS	17 719 842,80	0,00	17 719 842,80	10 733 778,00	3 948 142,00	3 037 922,80
2016-01 Dépôt Hénin-Beaumont	4 959 132,00	+6 202 389,00	11 161 521,00	2 474 227,00	299 161,00	8 388 133,00
2016-02 Dépôt Houdain Bois Carré	12 544 608,30	+204 671,09	12 749 279,39	816 994,00	5 530 478,00	6 401 807,39

**2017/90/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (15 voix)**

10. **APPROUVE** la convention relative au financement du projet de lignes de bus à haut niveau de service « Bulles 1 et 3 » à conclure avec l'État et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**2017/98/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (15 voix)**

11. **ACCORDE** l'exonération de Versement Transport au bénéfice des associations et fondations listées ci-dessous, dans la mesure où elles remplissent les conditions précitées, pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Association du centre social des brebis de Mazingarbe
- Association des paralysés de France
- Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Béthune
- Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) d'Hénin-Beaumont

- Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Lens
- Association La Vie Active
- Association de soins et services à domicile (ASSAD)

**PRÉCISE** que cette liste pourra être complétée au fur et à mesure des demandes formulées par les fondations ou associations, chaque nouvelle exonération accordée faisant l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante et **AUTORISE** Monsieur le Président du SMT Artois-Gohelle à procéder à toutes les formalités relatives au Versement Transport, à son recouvrement et à son exonération.

2017/91/CS

**Adoptée à la majorité (13 voix) et 1 abstention (D. MACIEJASZ)**

12. **APPROUVE** convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville d'AVION dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la ville (rue de la Bastille et rue Helle), **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **Précise** que le montant de l'opération à 326 354 € HT soit 391 624,81 € TTC.

Le remboursement de cette opération d'effectuera selon les modalités suivantes :

- 30% du montant prévisionnel global TTC à la notification de la convention,
- 30% du montant prévisionnel global TTC à l'issu de la phase de travaux,
- le solde sera calculé au moment du dernier DGD du marché d'infrastructures 16SM41.

2017/92/CS

**Adoptée à l'unanimité (14 voix)**

13. **APPROUVE** convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de BEUVRY relative à la réalisation des travaux d'enfouissement et d'effacement de réseaux aériens (route de Lens et route Nationale), **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération à 72 811,72 € HT soit 87 374,06 € TTC.

Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'un premier acompte d'un montant de 10% du montant prévisionnel, versé dès la notification de la convention. Des acomptes intermédiaires seront versés en fonction de l'avancée des travaux, à la demande de la VILLE, sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées et le solde au moment de la transmission du décompte général définitif du dernier lot de travaux.

2017/93/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

14. **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de FOUQUIERES-LEZ-LENS dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la ville (travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux rue Roger-Salengro), **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que le montant de l'opération à 263 286,05 € HT soit 315 943,26 € TTC, hors subvention, **PRÉCISE** que le SMTAG s'engage à percevoir directement la subvention versée par la Fédération Départementale d'Energie afférente à ces travaux et **PRÉCISE** que le remboursement de cette opération, déduction faite de la subvention versée par la FDE, se fera au moyen d'un premier acompte d'un montant de 10% du montant prévisionnel, versé dès signature de la convention par les deux parties. Des acomptes intermédiaires seront versés en fonction de l'avancée des travaux, à la demande du SMTAG, sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées et le solde au moment de la transmission du décompte général définitif.

2017/94/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

15. **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de NOYELLES-SOUS-LENS dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la ville (travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux rue du Général de Gaulle), **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que le montant de l'opération à 296 958,14



€ HT soit 356 350,09 € TTC, **PRÉCISE** que le SMTAG s'engage à percevoir directement la subvention versée par la Fédération Départementale d'Énergie afférente à ces travaux et **PRÉCISE** que le remboursement de cette opération, déduction faite de la subvention versée par la FDE, se fera au moyen d'un premier acompte d'un montant de 10% du montant prévisionnel, versé dès signature de la convention par les deux parties. Des acomptes intermédiaires seront versés en fonction de l'avancée des travaux, à la demande du SMTAG, sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées et le solde au moment de la transmission du décompte général définitif.

2017/95/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

16. **APPROUVE** l'acquisition auprès de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane de la parcelle sise avenue de Lens à BETHUNE (62400) – cadastrée section AP n°488 - pour une superficie totale de 7990 m<sup>2</sup> et un montant total de 680 000 €, auxquels s'adjoindront les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

2017/96/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

17. **APPROUVE** l'acquisition auprès de la commune de HENIN-BEAUMONT, d'un immeuble sis 44 rue Voltaire à HENIN-BEAUMONT (62110) – parcelle cadastrée section AH n°197 - pour une superficie totale de 830 m<sup>2</sup> et un montant total de 520 000 €, auxquels s'adjoindront les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

2017/97/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

18. **APPROUVE** la convention relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial Artois-Gohelle, **AUTORISE** le Président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que le montant de la participation du SMT s'élève à 373 667€ après prise en charge à 50% de la Région des Hauts-de-France

2017/99/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

19. **APPROUVE** la convention relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial Artois-Gohelle, **Autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, **Précise** que le montant de la participation du SMT s'élève à 373 667€ après prise en charge à 50% de la Région des Hauts-de-France

2017/100/CS

**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

20. **APPROUVE** les avenants aux marchés de services de transport scolaire en autocars relatifs au transfert du Département du Pas-de-Calais au SMT Artois-Gohelle à compter du 1er septembre 2017 :

- Marché n°2013620000024604 – Cession partielle du lot n°59 avec l'entreprise Autobus Artésiens (CS 6545, 6547, 6548, 6549, 6552, 6553, 6554, 6555, 6556, 6557 et 6558)
- Marché n°2013620000024705 – Cession partielle du lot n°61 avec l'entreprise Autobus Artésiens
- Marché n°2013620000019606 – Cession partielle du lot n°57 avec le Groupement Dourlens/Westeel/Mullie/Descamps
- Marché n°2013620000019705 – Cession du lot n°58 avec le Groupement Dourlens/Westeel/Mullie/Descamps
- Marché n°2013620000025608 - Cession partielle du lot 54 avec l'entreprise Inglard
- Marché n°2013620000025705 Cession partielle du lot 55 avec l'entreprise Inglard



**AUTORISE** le Président du SMT Artois-Gohelle à signer ce protocole et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que le transfert de ces contrats au SMT Artois-Gohelle sera effectif au 1er septembre 2017.

**2017/101/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

21. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM04 - Accord cadre à bons de commandes pour le contrôle extérieur des travaux d'infrastructure avec :

- La Société LABINFRA SARL sise 3 rue Jean-Marie-Paradon, 71150, FONTAINES

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**2017/102/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

22. **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°17SM34 - Relance du lot n°7 du marché de construction d'un centre de maintenance et de remisage - ZAL du Bois Carré - Houdain - marché de fourniture et pose d'équipements spécifiques d'atelier pour le dépôt d'Houdain :

- La société CENTRAL MAINTENANCE, sise 1 Rue du Luyot, 59113 Seclin, pour un montant de 581400 € HT.

**AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché et **PRÉCISE** que conformément à l'article 59 et 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la procédure pour le lot n°1 (Serrurerie) est déclarée sans suite pour offre irrégulière.

**2017/103/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

23. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n° n°17SM36 - Réalisation des systèmes courants faibles du réseau des transports publics du SMT Artois-Gohelle avec :

- Le groupement constitué des Sociétés ROIRET Transport sise 482 Rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape /SANTERNE Citéos sise 93 ROUTE DE BETHUNE à 62223 Sainte-Catherine pour un montant de 2.660.416 € HT

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**2017/104/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

24. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n° n°17SM38 - Accord cadre à bons de commande pour la fourniture, l'installation et l'entretien de mobiliers urbains :

- la Société URBANEO, sise ZI Parc à stock - 62820 LIBERCOURT pour le lot n°1 et le lot n°2

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

**2017/105/CS**  
**Adoptée à l'unanimité (13 voix)**

(\*) *Les annexes financières aux délibérations sont consultables sur demande au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle.*